

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2017**

(Convocation du 27 octobre 2017)

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, C. LEMORTELLEC, L. MARIE,

Absents excusés : M. BINET (procuration à J-Y. LETENNEUR), F. CHEDEVILLE, M-L. DESGROUAS (procuration à D. BAZIRE), P. DESQUESNES (procuration à T. GADENNE), J. HATEY, M. LERENDU (procuration à T. GIARD),

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : F. FRANCOIS.

Lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

1. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : CHOIX D'UN CABINET

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2017 a décidé de procéder à une modification simplifiée du PLU, pour changer la destination de certains bâtiments, situés en zone agricole et naturelle du PLU, par identification précise. Pour réaliser le dossier de modification simplifiée, Monsieur le Maire présente un devis de SOLIHA, d'un montant de 1 731 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir ce devis d'un montant de 1 731 € TTC et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

2. GRAS SAVOYE : DEMANDE D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2018-2021

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, 2 contrats groupes « Groupama/Gras Savoye » dont l'objet est de garantir l'employeur public à l'égard de ses agents pour les risques décès, accidents de service, maladie, maternité, paternité :

- Un contrat concerne les agents affiliés à la CNRACL ;
- et un autre concerne les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Maire précise que la commune adhère à ces contrats groupes, depuis le 1^{er} janvier 2009 et que ces derniers arrivent à échéance au 31 décembre 2017. Il propose au Conseil de Municipal de renouveler ces 2 contrats, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à adhérer à ces contrats groupes « assurance statutaire » couvrant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires ou non titulaires, souscrits par le Centre de Gestion de la Manche, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans, aux taux suivants : 6,08 % les agents CNRACL et 1,12 % pour les agents IRCANTEC.
- et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. FRAIS DE SCOLARITE

Une participation financière correspondant aux frais de scolarité est demandée aux communes n'ayant pas d'école et dont les enfants sont scolarisés dans notre commune.

Le coût moyen s'élève à 767,90 € par élève toutes classes confondues, pour l'année scolaire 2016-2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 767,90 € la participation financière par élève hors commune pour l'année scolaire 2016-2017.

4. REVISION DES LOYERS - LOGEMENTS LIRON

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des « 4 logements LIRON » sont révisés annuellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018, une augmentation de 1,0075%. Les loyers mensuels des « 4 logements LIRON » s'élèvent donc, à :

logement 1	8 A	T3 de 65m2	460,23 €
logement 2	8 B	T3 de 65m2	460,23 €
logement 3	8 C	T4 de 74m2	535,16 €
logement 4	8 D	T4 de 82m2	556,57 €

5. LOTISSEMENT LEGUAY : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE SIGNE AVEC LE CABINET TECAM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 juin 2016 décidant de retenir le cabinet TECAM de Granville comme maître d'œuvre pour l'aménagement du terrain LEGUAY, pour un montant de 11 760 € TTC. Il explique que le décret n°2017-252 du 27 février 2017 prévoit l'obligation de recourir à un architecte pour établir le projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m². Le texte est applicable aux demandes de permis d'aménager déposées à compter du 1^{er} mai 2017. De ce fait, le cabinet TECAM propose un avenant n° 1 à l'acte d'engagement pour le marché de maîtrise d'œuvre, qui a pour objet d'intégrer, en application du décret n° 2017-252 du 27 février 2017, le cabinet d'architecte SCP GESLAND-HAMELOT, dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire précise que l'avenant n° 1 en plus-value de 1 950 € HT porte le marché initial à 14 100 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et valide l'avenant n°1 présenté, et autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

6. QUESTIONS DIVERSES

a. Demande de Monsieur VALADIER : arrêt de bus rue de la Plesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur VALADIER, habitant de la commune, demande que quelque chose soit fait pour sécuriser le passage piéton situé près de l'arrêt de bus « rue de la Plesse », car celui-ci est dangereux. En effet, la circulation est très importante sur cet axe et la sécurité des enfants à l'approche du passage piéton et de l'arrêt de bus n'est pas assurée. Monsieur le Maire explique qu'il est en contact avec le Conseil Départemental pour voir ce qui pourrait être mis en place, d'une manière générale pour améliorer la sécurité sur cet axe. Une analyse de vitesse et de fréquentation va être faite. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- mettre en place un radar pédagogique à l'entrée du bourg direction « Le Grand Chemin - Bréhal » pour essayer de faire ralentir les automobilistes ;
- éclairer le passage piéton ;
- mettre en place un panneau lumineux avec bouton poussoir, lorsque les piétons veulent utiliser le passage piéton.

Monsieur le Maire explique que ces aménagements, étant en agglomération, seront à la charge de la commune, et que pour ce projet, une subvention pourra être demandée, dans le cadre des amendes de police.

b. Déploiement de la fibre optique FTTH

A l'origine du projet il était prévu la mise en place d'une antenne MIMO, sur l'hippodrome de Saint Martin de Bréhal, pour desservir le secteur plage et améliorer le haut débit. Ce projet a été annulé à cause de problèmes techniques.

Le syndicat Manche Numérique, en charge du déploiement de la fibre optique vers l'habitant sur le département de la manche, a donc décidé de lancer l'étude technique sur Coudeville Plage et Saint Martin de Bréhal, pour 2018.

Cette étude consiste à voir la faisabilité du passage de la fibre dans les rues : présence de fourreaux spécifiques fibres, poteaux électriques, poteaux téléphoniques, passage en façade. En ce qui concerne les entreprises de la zone de la Lande qui ont un important besoin de la fibre optique pour leur développement, Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier au Président de la communauté de communes pour faire avancer ce dossier qui est urgent.

c. Attribution d'un don pour le Téléthon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation du téléthon 2017, Monsieur Pierre COLIN, organise une marche intercommunale, de 112 kms, avec pour but de relier les 14 communes de l'ex-canton de Bréhal, le vendredi 8 et le samedi 9 décembre 2017, et ainsi collecter un maximum de don pour le Téléthon. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune fasse un don au Téléthon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire un don de 150 € au Téléthon, et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

Monsieur Thierry GIARD rappelle que le comité des fêtes organise son traditionnel repas « pot au feu », à la salle des fêtes.

d. Intervention pour reprise des massifs de la plage et du bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réorganiser les massifs du parking de la plage et de celui situé devant la mairie, et de les compléter par de nouveaux arbustes et plants. Pour dresser une étude chiffrée de ce projet, Monsieur le Maire propose une prestation de Madame MOLE-THEBAULT, créatrice de jardins, qui a déjà travaillé sur le camping. Cette personne sera rémunérée à l'heure

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

e. Démolition de la maison 5 rue de la Plesse

Avant de démolir la maison située 5 rue de la Plesse, ENEDIS doit intervenir : les travaux génie civil (préparation - effacement) auront lieu entre le 4 et le 8 décembre 2017, une circulation par alternat sera alors mise en place et les travaux de raccordement auront lieu entre le 15 et le 19 décembre 2017.

f. Demande de pavillon bleu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune doit déposer le dossier pour obtenir, à nouveau, le pavillon bleu, avant le 4 décembre 2017.

g. Informations diverses

- Monsieur le Maire présente le nouveau protocole relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes concernant des mineurs en danger ou en risque de danger sur le territoire de la Manche établi par le Conseil Départemental, en étroite collaboration avec une vingtaine de partenaires dont les procureurs de la République et les présidents de tribunaux de grande instance. Toute personne qui a

connaissance d'un fait susceptible de mettre en danger un mineur, est tenue d'en informer, sans délai, le président du Conseil Départemental.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures, pour la messe, suivie d'une commémoration avec dépôt de gerbes au monument aux morts.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 5 janvier 2017 à 18 h 30, à la salle des fêtes.

Séance levée à 22 h 05 min

Le Maire,
Daniel BAZIRE